

Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 9 avril 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est

Chris Given, directeur des relations gouvernementales

Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 6 avril 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 1 020 893 cas au total (+44 295 depuis la dernière mise à jour)
- 60 299 cas actifs (+13 904 depuis la dernière mise à jour)
- 23 141 décès (+215 depuis la dernière mise à jour)



Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas et des décès ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 6 avril 2021, l'Ontario a signalé 20 032 cas, soit une augmentation de plus de 5 000 cas depuis la dernière mise à jour, qui avait déjà connu une augmentation spectaculaire par rapport à la semaine précédente. Le Québec a signalé 8 466 cas, une augmentation d'environ 2 000 cas par rapport à notre dernière mise à jour. Le nombre de cas en Colombie-Britannique au cours de la semaine dernière a également augmenté par rapport à notre précédente mise à jour, la province ayant signalé 6 953 cas. Dans les provinces de l'Atlantique, les provinces ont enregistré un total de 100 cas au cours de la semaine dernière.

Le rapport a souligné que :

- Sur l'ensemble des tests effectués (28 364 201), 3,7 % ont donné un résultat positif à la COVID-19.
- La majorité des cas, soit 18,7 %, sont encore observés dans la tranche d'âge des 20-29 ans, suivi par les moins de 19 ans, à 17,3 %.
- Les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves, avec un taux d'hospitalisation de 32,4 %.

L'Ontario est officiellement au beau milieu de la troisième vague de la pandémie de COVID-19. La province continue d'être durement touchée, sans aucun signe de ralentissement. En raison de certaines décisions discutables prises précédemment par le gouvernement Ford, la province adoptera un confinement strict à partir du jeudi 8 avril 2021, obligeant tous les résidents de rester à la maison et toutes les entreprises non essentielles de fermer leurs portes jusqu'à nouvel ordre. En plus de la fermeture de la plupart des commerces, il sera illégal de quitter son lieu de résidence, sauf pour des raisons essentielles telles que le travail, l'école, les déplacements à l'épicerie ou à la pharmacie ainsi que pour des raisons de santé. L'Ontario a été la dernière province à mettre en place un confinement au début de 2021, lequel a duré environ un mois. Au moment où les restrictions ont été levées, le SIMC n'était pas d'accord avec l'approche du gouvernement et a prédit, comme beaucoup d'autres, que l'assouplissement des restrictions entraînerait une troisième vague. Le premier ministre Ford et son gouvernement ont été à quelques pas derrière le virus tout au long de la pandémie, ce qui a entraîné la mort de milliers de résidents de l'Ontario. Tout ce que nous pouvons faire à ce stade, c'est espérer que le gouvernement améliorera son efficacité quant à l'administration des vaccins afin de protéger la population contre la COVID-19.



Le 6 avril 2021, le gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles restrictions dans les zones rouges de la province. Tous les gymnases sont donc fermés, certaines restrictions concernant la scolarisation des élèves du primaire sont imposées et des limites de capacité doivent être respectées dans les lieux de culte des régions durement touchées. Dans les zones orange, les masques sont désormais obligatoires dans toutes les écoles primaires, et d'autres limites de capacité ont été mises en place dans certaines installations intérieures. Le Québec continue d'administrer les vaccins contre la COVID-19 aux résidents de toute la province, et ceux âgés de 60 ans et plus sont maintenant admissibles. L'Ontario et le Québec se préparent à vacciner certains travailleurs essentiels, mais les deux provinces n'ont pas donné beaucoup de détails sur le début de la vaccination ni sur qui sera priorisé. Comme vous le savez, votre syndicat fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que les marins soient inclus dans cette prochaine phase de vaccination.

La Colombie-Britannique voit également une augmentation des cas de COVID, des rapports indiquant qu'environ 20 % des patients hospitalisés ont été contaminés par un variant. Les variants, y compris la mutation B117 identifiée pour la première fois au Royaume-Uni et la variante P1, seraient plus contagieux et plus mortels que le virus COVID-19 d'origine. La province continue de faire progresser sa campagne de vaccination, dans l'espoir que cela limitera la propagation du virus.

La côte Est, après avoir connu une légère hausse des cas au cours des dernières semaines, semble être de nouveau sous contrôle. Les provinces maritimes regroupées ont comptabilisé un total de seulement 100 cas au cours de la semaine dernière.

Liens:

https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html

https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/ontario-stay-at-home-order-covid-19-1.5977646

https://montreal.ctvnews.ca/quebec-adds-1-168-new-cases-of-covid-19-as-rules-set-to-tighten-in-red-zones-1.5376185

https://vancouversun.com/news/local-news/covid-19-update-for-april-6-4040-new-cases-over-four-days-online-vaccine-system-launches-tuesday-b-c-cases

Syndicat international des marins canadiens

200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2 T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles. Votre syndicat est actuellement en pourparlers avec l'ensemble de ses compagnies concernant les protocoles d'aménagement ce printemps.

Les représentants du SIMC ont participé à une « séance de mobilisation ciblée » organisée par Transports Canada avec les intervenants de l'industrie afin de discuter des ordonnances provisoires concernant la COVID-19 en vigueur dans le secteur maritime. Les restrictions qui étaient en place pour restreindre les embarcations de plaisance et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers ont été prolongées jusqu'au 28 février 2022. Ces restrictions, qui devaient auparavant expirer le 28 février de cette année, interdisent les embarcations de plaisance dans les eaux arctiques canadiennes et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers dans toutes les eaux canadiennes.

Le SIMC a demandé des renseignements à Transports Canada concernant les périodes de validité des certificats des marins. Ceux dont la date d'expiration est comprise entre octobre 2019 et mars 2021 ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2021, mais aucune prolongation supplémentaire n'a été accordée jusqu'à présent. Nous continuons de travailler en collaboration avec Transports Canada et de faire pression sur ce ministère pour que ces délais continuent d'être prolongés au besoin. De plus, le SIMC continue de chercher de l'information sur l'offre de cours, en particulier pour les marins qui doivent suivre une mise à niveau sur les fonctions d'urgence en mer (FUM) afin de rester conforme aux amendements de la STCW 2010 de Manille.

Bien que les certificats soient prolongés jusqu'au 31 mars 2021, nous encourageons tout marin souhaitant renouveler son certificat de compétence à le faire.



Il vous suffit de suivre ces deux étapes simples :

- Scannez les pages pertinentes de votre livre de décharge et des témoignages signés, le cas échéant.
- Envoyez les renseignements numérisés par courriel au centre d'examen de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada le plus près de chez vous.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir » - BSN No. : 21/2020 : https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-brevets-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-bsn-no-04-2021

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-28-2020

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 8 avril 2021, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 6 navires ayant eu des cas membres rétablis et de retour au travail
- 13 cas confirmés depuis le depuis de la pandémie
 - 1 cas actif*
 - o 11 cas rétablis
 - o 1 décès



Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.



Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- <u>de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.</u>

V. Restrictions relatives aux congés à terre

Les congés à terre peuvent être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions relatives aux congés à terre dans les ports suivants uniquement, les conditions dans chaque région étant étroitement surveillées* (au 9 avril 2021) :

- Tous les ports américains
- Tous les ports de l'Ontario
- Le port de Québec (ville)
- Tous les ports de la communauté métropolitaine de Montréal

*Gardez en tête que certains ports ne pourraient pas disponibles pour un congé à terre en raison de restrictions locales ou provinciales échappant au contrôle immédiat de quiconque (Atlantic Bubble, zones à accès restreint pour les voyages interrégionaux, etc.)

Cette liste pourrait être modifiée <u>à tout moment</u> pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.



<u>Si vous demandez un congé à terre et que celui-ci vous est refusé dans un port qui ne figure pas dans la liste ci-dessus</u>, veuillez en informer immédiatement le délégué de votre navire et contacter le Syndicat afin qu'un grief soit déposé. Veuillez vous assurer de documenter l'instance (lieu, heure, motif du congé à terre, raison du refus, etc.) car le syndicat aura besoin de ces informations pour la procédure de grief.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.



VII. Questions relatives au transport maritime international

Plus d'un million de marins dans le monde sont aujourd'hui touchés par la crise des changements d'équipage qui a frappé les marins du monde entier. Des centaines de milliers de marins sont restés pris à board bien au-delà de la durée maximale autorisée par la Convention du travail maritime établie à 11 mois. Parallèlement, des centaines de milliers d'autres marins sont restés pris sur la terre, incapables de rejoindre des navires ou de trouver un emploi, et subissent de ce fait des situations économiques terribles dans leurs pays respectifs.

Le 26 janvier 2021, la Fédération internationale des travailleurs des transports (ITF), aux côtés de plus de 300 leaders de l'industrie et des droits de l'homme dans le secteur de la transportation maritime, a signé la Déclaration de Neptune. Il s'agit d'un nouvel engagement mondial axé sur la revue des attentes et la responsabilisation de l'industrie pour qu'elle utilise son influence pour mettre fin à la crise croissante liée aux changements d'équipage. Les signataires comprennent de grandes multinationales comme BP, Cargill, Rio Tinto et Shell. On attend des signataires qu'ils assument une responsabilité partagée pour résoudre la crise, une initiative dirigée par le Forum maritime mondial.

En février 2020, la Fédération Nautilus, qui représente 22 syndicats affiliés à l'ITF, a publié une déclaration appelant les gouvernements et les organisations mondiales à coordonner un programme mondial de vaccination pour les marins et les équipages des transports fluviaux. La Fédération estime qu'un programme de vaccination de masse pour les marins et les professionnels du transport maritime aiderait à résoudre la crise entourant les changements d'équipage tout en garantissant que ces derniers ne rateront pas la vaccination lorsqu'ils sont en déplacement. La déclaration stipule que les politiques de vaccination et les autorisations des gouvernements diffèrent à l'échelle mondiale, et demande à ce que les marins puissent avoir accès aux vaccins dans d'autres pays et à ce qu'on s'assure que le vaccin administré soit celui qui est autorisé par leur pays de résidence.



La déclaration demande également ce qui suit :

- Tous les vaccins autorisés par l'OMS doivent être reconnus comme valables pour les déplacements et le transit des marins dans toutes les juridictions nationales;
- Les marins qui n'ont pas encore pu se faire vacciner doivent être autorisés à se déplacer sans restriction vers et depuis leur pays de rédidence et leur lieu de travail pendant la durée du programme mondial de vaccination des marins;
- Un programme d'éducation destiné aux marins doit être offert pour contrer les effets de la propagande anti-vaccination.

Le SIMC continue de jouer un rôle très actif au sein de l'ITF et travaille de pair avec l'OIT et l'OMI. Le Syndicat continue d'appeler les nations et les organisations à désigner les marins comme travailleurs essentiels, à faciliter les changements d'équipage et à ouvrir les frontières aux travailleurs du secteur maritime qui continuent à faire rouler les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en endurant d'énormes souffrances personnelles. Assez, c'est assez.

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, consulter le site web de l'ITF (en anglais seulement) :

https://itfseafarers.org/en https://www.itfglobal.org/en

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.